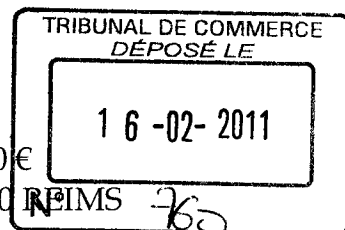


SARL "A DOM SANTE"

Société à responsabilité limitée au capital de 141 600 €

Siège social : Rue Robert Fulton - Zone Farman Sud- 51100 REIMS

RCS REIMS 492 868 518



Décisions du gérant en date du 01/02/2011

L'an deux mille onze et le premier février à neuf heures, au siège social, le gérant, M. Guillaume HILTGEN demeurant à REIMS (Marne), 130 rue des Capucins a pris les décisions relatives à l'ordre du jour suivant :

- * à la modification de l'adresse personnelle du gérant
- * au transfert du siège social et de l'établissement principal
- * aux modifications statutaires
- * aux formalités.

Modification de l'adresse personnelle du gérant

Le gérant précise que son adresse personnelle est la suivante : 11 rue de la Croix Blanche à CHAMPIGNY (Marne) et décide de procéder ou faire procéder à la mise à jour du préambule des statuts de la SARL "A DOM SANTE" et de l'extrait kbis.

Transfert du siège social et de l'établissement principal

Le gérant précise qu'aux termes de l'article 4 "Siège social" des statuts, le siège social peut être transféré en tout autre endroit du même département ou d'un département limitrophe par simple décision de la gérance sous réserve de la ratification par la prochaine décision collective extraordinaire des associés.

En conséquence, le gérant décide de transférer le siège social et l'établissement principal à REIMS (Marne), ZI Sud-Est, 10 rue Aloys Senefelder et ce, à compter de ce jour, sous réserve de la ratification par la prochaine décision collective extraordinaire des associés.

Modifications statutaires et lecture des statuts

En conséquence, le gérant décide de modifier le préambule et l'article 4 "Siège social" des statuts de la SARL "A DOM SANTE" comme suit :

Anciennes mentions

"Préambule

[...]

9°) Monsieur Guillaume Bernard Gustave HILTGEN, sans profession, époux de Madame Aude Emmanuelle GABEUR, demeurant à REIMS (51100), 130 rue des Capucins, né à REIMS (51100) le 7 juin 1971, marié sous le régime de la séparation de biens pure et simple défini par les articles 1536 et suivants du Code civil aux termes de son contrat de mariage reçu par Maître Simone DIELEMAN, Notaire à VITRY LE FRANCOIS, le 7 juin 1997, préalable à son union célébrée à la mairie de REIMS (51100), le 21 juillet 1997.

Ledit régime n'a subi aucune modification conventionnelle ou judiciaire depuis.

De nationalité Française.
"Résident" au sens de la réglementation fiscale.
à ce présent"
...]"

"Article 4 – Siège social

Le siège social est fixé à REIMS (51100), Rue Robert Fulton Zone Farman Sud.

Il pourra être transféré en tout autre endroit du même département ou d'un département limitrophe par simple décision de la gérance, sous réserve de ratification par la prochaine décision collective extraordinaire des associés."

Nouvelles mentions

[...
9°) Monsieur Guillaume Bernard Gustave HILTGEN, sans profession, époux de Madame Aude Emmanuelle GABEUR, demeurant à CHAMPIGNY (Marne), 11 rue de la Croix Blanche,
né à REIMS (51100) le 7 juin 1971,
marié sous le régime de la séparation de biens pure et simple défini par les articles 1536 et suivants du Code civil aux termes de son contrat de mariage reçu par Maître Simone DIELEMAN, Notaire à VITRY LE FRANCOIS, le 7 juin 1997, préalable à son union célébrée à la mairie de REIMS (51100), le 21 juillet 1997.
Ledit régime n'a subi aucune modification conventionnelle ou judiciaire depuis.
De nationalité Française.
"Résident" au sens de la réglementation fiscale.
à ce présent"
...]"

"Article 4 – Siège social

Le siège social est désormais fixé à REIMS (Marne), ZI Sud-Est, 10 rue Aloys Senefelder (décision du gérant en date du 01/02/2011).

Il pourra être transféré en tout autre endroit du même département ou d'un département limitrophe par simple décision de la gérance, sous réserve de ratification par la prochaine décision collective extraordinaire des associés."

Formalités

Le gérant se charge d'accomplir ou de faire accomplir l'ensemble des formalités légales et réglementaires, notamment :

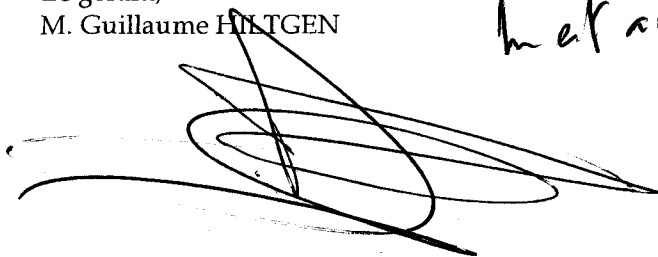
- * la publication dans un journal d'annonces légales des modifications intervenues dans la société
- * le dépôt auprès du Centre de Formalités des Entreprises de la Chambre de Commerce et d'Industrie
- * l'inscription modificative auprès du Registre du Commerce et des Sociétés
- * la modification du tampon de la société
- * l'information de la banque

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal signé par le gérant et consigné au registre prévu par la loi.

Fait à REIMS, le 01/02/2011

Le gérant,
M. Guillaume HILTGEN

Lu et approuvé



Acte rédigé sous la responsabilité de Maria BRUNHOSO-CARON (CJ),
Juriste Fiscaliste - CDER - 51000 CHALONS EN CHAMPAGNE